



Fonctionnaire arrêt maladie et voyage à l'étranger

Par Sandpast

Bonjour

Un voyage a été programmé en janvier à l'étranger de 8 jours mais j'ai fait un infarctus en février et je suis toujours en arrêt maladie. Puis-je partir si mon médecin valide celui ci? Je suis en attente d'une étude pour congé longue maladie. Merci

Par Isadore

Bonjour,

C'est envisageable à condition d'obtenir en sus l'autorisation de la CPAM.

Vos indemnités seront probablement suspendues pendant la durée du séjour à l'étranger et une nouvelle période de carence pourra être appliquée à votre retour.

[url=https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/maladie-accident-hospitalisation/arret-travail-maladie/arret-travail-maladie-salarie]https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/maladie-accident-hospitalisation/arret-travail-maladie/arret-travail-maladie-salarie[/url]

[url=https://www.cleiss.fr/particuliers/partir/soins/index.html]https://www.cleiss.fr/particuliers/partir/soins/index.html[/url]

Par Sandpast

Étant fonctionnaire je ne dépend pas de la CpAM

Par kang74

Bonjour

C'est votre administration qui doit vous autoriser à vous déplacer .Il vous faut une autorisation préalable de la part du service médical de l'administration dans le contexte d'un déplacement à l'étranger, que vous motiverez en donnant un certificat médical de votre medecin traitant en ce sens .

Vous pouvez anticiper en vous renseignant donc auprès de l'administration des démarches exactes car, Janvier, c'est un peu loin pour certifier que vous serez toujours inapte à reprendre ou que cela est compatible avec votre état de santé .

Par Sandpast

Je me suis mal exprimé : le voyage a été réservé en janvier 2025 pour partir en novembre 2025 . En février j'ai fait un infarctus et depuis je suis en arrêt en attente de la décision du comité médical pour passer en maladie longue durée

Par kang74

Donc il faut vite contacter votre administration pour avoir leur autorisation avec le certificat de votre medecin .

C'est rarement refusé mais si vous partez sans y être autorisé, il y a par contre des sanctions .

Par hideo

Bonsoir,

Après un accident cardio vasculaire ,c'est votre cardiologue qu'il faut consulter ,surtout si vous prenez l'avion .

Cordialement